

# CONSEIL MUNICIPAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2018

Le conseil municipal s'est tenu le 21 novembre 2018 avec 23 présents sur 35 conseillers en exercice. 35 voix exprimées.

■ Approbation du procès-verbal et compte-rendu du 17 octobre 2018 à l'unanimité.

■ Le conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport sur la situation d'égalité femmes-hommes figurant en annexe et préalable aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019. Voté à l'unanimité.

■ Le conseil municipal a pris acte de la présentation et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 et a voté par 29 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions le Rapport d'Orientation Budgétaire 2019.

■ Le conseil municipal a pris acte de la communication du rapport annuel d'activité accompagné du compte administratif 2017 de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est (MM. Lemoine, Schumacher, Barth et Mmes Reygnaud et Huart n'ont pas pris part au vote).

■ Contribution des communes de Montfermeil à hauteur de 2 754 565 € et de Clichy-sous-Bois à hauteur de 984 891 € à la part « socle » du fonds de compensation des charges territoriales pour 2018. Les montants ont fait l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres intéressées de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est. Les crédits



sont inscrits au budget de l'exercice de la ville. Votée par 31 voix pour et 3 abstentions.

■ Approbation du fonds de compensation des charges territoriales proposé par le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges adopté le 25 septembre 2018.

■ Approbation du montant définitif « compétences 2018 » du fonds de compensation de charges territoriales, destiné au financement des compétences exercées par l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est, et prévu au budget primitif 2018, à 1 806 673 €.

■ Approbation de la contribution de la ville de Montfermeil à hauteur de 66 416 €. Les montants des contributions ainsi définis font l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres intéressées de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice de la Ville.

Votées par 32 voix pour et 3 abstentions.

■ Approbation du fonds de compensation des charges territoriales proposé par le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges adopté le 25 septembre 2018.

■ Approbation du montant du fonds de compensation de charges territoriales, destiné au financement des compétences plan local d'urbanisme, contrat de ville et eaux pluviales exercées par l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est à 2 690 273 €.

■ Approbation de la contribution de Montfermeil à hauteur de 54 923 €. Les crédits sont inscrits au budget de la ville. Les montants des contributions ont fait l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres intéressées de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est.

Votées par 32 voix pour et 3 abstentions.

■ Approbation du rapport 2018 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) instituée entre la métropole du Grand Paris et ses communes

membres adopté le 3 octobre 2018 au titre des compétences Aménagement de l'espace métropolitain, Développement et aménagement économique, social et culturel, Lutte contre les nuisances sonores, Lutte contre la pollution de l'air, Soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie, Valorisation du patrimoine naturel et paysager et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations telles que définies par les délibérations du conseil métropolitain du 8 décembre 2017.

**La présente délibération sera notifiée au Président de la métropole du Grand Paris.**

■ **Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport (MM. Lemoine et Schumacher n'ont pas pris part au vote et 3 abstentions sur le rapport.**

■ **Accord de la garantie d'emprunt à I3F concernant l'opération d'acquisition en VEFA de 86 logements située place Notre-Dame-des-Anges pour un montant de 10 915 000 € à hauteur de 100 % pour le remboursement de la somme de 10 915 000 € que l'Immobilière I3F a souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. **Votée par 32 voix pour et 3 abstentions.****

■ **Approbation de la participation financière de la ville à la fondation E5T pour un montant annuel de 2 000 €. Les crédits sont inscrits au budget de la ville. **Votée par 31 voix pour, 3 abstentions et M. Lemoine n'a pas pris part au vote.****

■ **Subvention de 3 000 € à l'association Lieux Infinis pour le financement du projet « lieux infinis – construire des bâtiments ou des lieux ? » porté par le collectif Encore Heureux au sein du Pavillon français de la Biennale internationale d'Architecture de Venise. **Votée par 32 voix pour et 3 abstentions.****

■ **Attribution d'une subvention exceptionnelle 3 000 € à l'association La Société Historique du Vieux Montfermeil et sa région pour l'impression d'un livret et reprenant l'intégralité de l'exposition « 1914-1918 – Montfermeil un village dans la tourmente » préparée en collaboration par le service municipal des Archives et la Société Historique dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre. Le livret est destiné aux différents partenaires et écoles de la ville de Montfermeil. **Votée à l'unanimité.****

■ **Organisation du recensement de la population 2019 - Deux coordonnateurs communaux et cinq agents recenseurs sont mobilisés pour le recensement. **Voté par 32 voix pour et 2 abstentions (M. D'Henry sorti pendant le vote de cette délibération).****

■ **Correction d'une erreur matérielle dans le cadre de convention tripartite triennale entre le Centre Social Intercommunal de la Dhuis et les villes de Montfermeil et de Clichy-sous-Bois. **Votée par 31 voix pour et 3 abstentions (M. Aissaoui sorti pendant le vote de cette délibération).****

■ **Le conseil municipal a pris acte du Rapport annuel du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2017. **Voté à l'unanimité (M. Lemoine et Mme Huart ne prennent pas part au vote).****

■ **Désignation des délégués titulaire et suppléant de la commune de Montfermeil au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (Sifurep) - Robert Salvatore est désigné en tant que délégué titulaire et Madame Marie-Claude Huart en tant que déléguée suppléante pour siéger au Sifurep. **Votée avec 30 voix pour, 3 abstentions, M. Lemoine et Mme Huart n'ont pas pris part au vote.****

■ **Désignation des délégués titulaire et suppléant de la commune de Montfermeil à la commission de suivi de la délégation de la Sifurep**

– **Robert Salvatore et Marie-Claude Huart sont désignés. **Votée avec 30 voix pour, 3 abstentions, M. Lemoine et Mme Huart n'ont pas pris part au vote.****

■ **Désignation de représentant du conseil municipal au conseil de discipline de recours d'Île-de-France – Gérard Ginac est désigné. **Votée avec 31 voix pour, 3 abstentions et Marie-Claude Huart n'a pas pris part au vote.****

■ **Acquisition d'une oeuvre – L'œuvre *Portraits dans la tranchée* de l'artiste Marie Boisson est acquise au prix de 1 600 €. **Votée à l'unanimité.****

■ **Acquisition de la propriété sise 35, rue Paul-Bert appartenant à M. Goncalvez Vilela et Mme De Sousa Rodrigues - Cadastree section C n°483 pour une superficie de 417 m<sup>2</sup> pour un montant de 290 000 €, libre à la vente et honoraires d'agence à la charge du vendeur. **Votée par 29 voix pour et 6 abstentions.****

■ **Acquisition de la propriété sise 44, rue Delagarde et 13, rue de la Tuilerie appartenant à Monsieur Dufrenoy - Cadastree section C n° 689 de 425 m<sup>2</sup> pour un montant de 255 000 €, libre à la vente et honoraires d'agence à la charge du vendeur. **Votée par 29 voix pour et 6 abstentions.****

■ **Cession d'une propriété communale située, 13, rue du Général-Leclerc - Cadastree section H n°246 pour 33 m<sup>2</sup> à Île-de-France Mobilités pour un montant de 197 400 euros décomposé comme suit 188 000 euros d'indemnité principale et 9 400 euros d'indemnité de remploi. **Votée par 32 voix pour et 3 abstentions.****

■ **Autorisation d'urbanisme nécessaire à la construction d'une clôture du terrain communal situé au 110, rue du Lavoir/85-87, rue des Moulins cadastré G543 de 4 190 m<sup>2</sup>. **Votée par 32 voix pour et 3 abstentions.****

■ **Marché de travaux concernant la reconstruction du gymnase, des tribunes-vestiaires et de**

la rénovation du logement gardien au complexe sportif Henri-Vidal pour un montant de 7 809 669,37 € HT. **Voté par 32 voix pour et 3 abstentions.**

■ **Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel d'activité accompagné du compte administratif du Sietrem (Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers) pour l'exercice 2017.** MM. Lemoine, Aissaoui, Arslan, Barth, Dahmouni et Mme Da Silva n'ont pas pris part au vote.

■ **Le conseil municipal a pris acte de la communication du rapport annuel d'activité du SIGEIF pour l'exercice 2017 et de son annexe relative aux chiffres-clés de la ville.**

■ **Participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Montfermeil pour l'année scolaire 2017-2018** - Des accords amiables avec les autres communes, y compris à titre gratuit et réciproque, sont envisageables. Les charges de fonctionnement des écoles seront prises en compte pour calculer le montant de la participation des communes de résidence d'enfants fréquentant les écoles publiques de Montfermeil, durant l'année scolaire 2017/2018, et avec lesquelles aucun autre

accord n'aura pu intervenir seront celles constatées par le compte administratif 2016, à savoir pour les élémentaires, 552,91 € par élève, pour les maternelles, 1612,37 € par élève. Le coût d'un élève en élémentaire sera versé à l'école privée Sainte-Jeanne-d'Arc sur la base du nombre d'élèves de Montfermeil présents à la rentrée 2017. **Votée par 28 voix pour et 6 abstentions (M. Jacinto sorti pendant le vote de cette délibération).**

■ **Convention entre la ville et l'école Sainte-Jeanne-d'Arc pour l'attribution d'un créneau horaire piscine** - saison 2018-2019 - la participation de l'école Sainte Jeanne d'Arc est de 5,50 € par élève et par séance. **Votée par 29 voix pour, 3 abstentions et 3 voix contre.**

■ **Convention entre la ville de Montfermeil et l'Agence des Espaces Verts pour la mise à disposition à la commune d'un terrain appartenant à la région Île-de-France** situé en forêt de Bondy en vue de la pratique du tir à l'arc - mise à disposition de la commune de Montfermeil du terrain cadastré section B n°61 d'une surface de 2330 m<sup>2</sup>, appartenant à la Région Île-de-France, situé en forêt régionale de Bondy, en vue de la pratique du tir à l'arc pour une durée de vingt ans soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2038. La ville de

Montfermeil est autorisée à réaliser des travaux de reconstruction et d'amélioration des installations sportives dédiées au tir à l'arc. Cette mise à disposition est gratuite. **Votée à l'unanimité.**

■ **Organisation de la manifestation « M' Ta Fête » des 6, 7 et 8 septembre 2019** - le vendredi 6 septembre, Remise des Mérites Bénévoles ; samedi 7 septembre 2019, Forum des associations, Défilé des centres de loisirs, et soirée dansante de plein air ; dimanche 8 septembre 2019, animations au parc Arboretum, dont un défilé de chars et petit train, une ferme pédagogique, une initiation aux arts du cirque, des structures gonflables, une initiation à la permaculture, des déambulations d'animaux, des concerts, de la restauration « cuisine du monde », animations multiples de bénévoles, de prestataires et d'associations (maquillage, artistes ambulants, stands de kermesse...) auxquelles s'ajouteront les interventions techniques et de sécurité. **Votée par 32 voix pour et 3 abstentions.**

■ **Décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 Du C.G.C.T**

**Fin des débats à 23 h 23.**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2018

**Le conseil municipal s'est tenu le 19 décembre 2018 avec 26 présents sur 35 conseillers en exercice. 32 voix exprimées.**

■ **Approbation du procès-verbal et compte-rendu du 21 novembre 2018 à l'unanimité.**

■ **Impôts locaux - taux 2019** : taxe d'habitation inchangée à 31,67 % ; taxe foncière sur le bâti, 16,22 % (19, 22 % en 2018) ; taxe foncière sur le non bâti inchangée à 27,18 %. **Votée à l'unanimité.**

■ **Budget principal et budget annexe de la restauration collective** - Vote du budget primitif de l'exercice 2019 **Votée avec 29 voix pour, 3 contre.**

■ **Gestion active de la dette** - Encours de la dette envisagée pour l'année 2019 : 45,4 M€. **Votée par 29 voix pour, 3 abstentions.**

■ **Accord de la garantie d'emprunt de I3f** - La ville garantit l'emprunt de l'Immobilière 3F contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de l'opération de construction neuve de 36 logements sociaux et 3 commerces sis 24-26, rue Henri-Barbusse à Montfermeil pour un montant de 3 950 000 €. **Votée par 29 voix pour, 3 abstentions.**

■ **Restauration collective - Exercice 2018** - Modifications aux montants des crédits autorisés pour la restau-

ration collective dans les écoles de Clichy-sous-Bois. **Votée par 29 voix pour, 3 abstentions.**

■ **Indemnité de conseil au trésorier principal** - exercice 2018 - **Votée à l'unanimité.**

■ **Non valeur de créances pour 2018** - Admission en non valeur des créances éteintes pour 2018 pour la somme de 4 200,67 €. **Votée par 29 voix pour, 3 abstentions.**

■ **Subventions aux associations** - La ville a accordé des subventions aux associations pour un montant total de 51 025 €. Garderie avenir de Montfermeil, 1 000 € : **votée par 28 voix pour, 3 abstentions, Mme**

**Da Silva n'a pas pris part au vote.** Gymnastique volontaire de Montfermeil, 305 € : **votee par 28 voix pour, 3 abstentions, Mme Pinto n'a pas pris part au vote.** Montfermeil Arc Club, 870 € : **votee par 29 voix pour, 3 abstentions.** Vertige Montfermeil, 6 250 € : **votee par 29 voix pour, 3 abstentions.** ESM Section boxes, 400 € : **votee par 29 voix pour, 3 abstentions.** Football Club de Montfermeil, 40 000 € : **votee par 29 voix pour, 3 abstentions.** ADS Canton de Montfermeil, 2 200 € : **votee par 28 voix pour, 3 abstentions, M. Lemoine n'a pas pris part au vote.**

■ **Convention entre la préfecture de Seine-Saint-Denis et la commune de Montfermeil** - Les services de la Préfecture de Seine-Saint-Denis propose d'expérimenter avec la ville de Montfermeil la transmission électronique des documents budgétaires, obligatoire en 2020 pour les communes de plus de 50 000 habitants afin notamment de garantir une conformité réglementaire des documents transmis. Pour cela, une convention est établie entre la préfecture de Seine-Saint-Denis et la commune de Montfermeil. **Votee à l'unanimité.**

■ **Changement temporaire de lieu pour la célébration de mariages** - En raison des travaux du guichet unique de l'hôtel de ville qui ouvrira au plus tard le 1er septembre 2019, la salle des mariages est temporairement réservée à l'accueil des services de l'état civil, aussi, les célébrations de mariages auront lieu dans la salle Édith-Piaf du Pôle structurant, 55-63, boulevard Bargue, à Montfermeil du 20 décembre 2018 au 30 septembre 2019, les registres des mariages y seront déplacés les jours des mariages. **Votee à l'unanimité.**

■ **Changement temporaire de lieu pour les séances du conseil municipal** - En raison des travaux du guichet unique de l'hôtel de ville qui ouvrira au plus tard le 1er septembre 2019, la salle des mariages est temporairement réservée à l'accueil des services de l'état civil, aussi, les séances du conseil municipal auront lieu dans une salle du Pôle structurant, 55-63, boulevard Bargue, à Montfermeil du

20 décembre 2018 au 30 septembre 2019. **Votee à l'unanimité.**

■ **Convention de mise à disposition de services de la commune** - La convention de mise à disposition de services de la commune de Montfermeil auprès de l'Établissement public territorial pour l'exercice de la compétence habitat-gestion des autorisations préalables de mise en location, des déclarations de mise en location et des autorisations préalables de division est conclue à compter du 1er mai 2018 pour une durée de huit mois, renouvelable de manière expresse une fois pour une durée de six mois. **Votee par 29 voix pour, 3 abstentions.**

■ **Personnel communal - Créations de postes au tableau des effectifs** - Modification du tableau des effectifs. **Votee par 29 voix pour, 3 abstentions.**

■ **Personnel communal - Conditions d'attribution des logements de fonction et modalités de paiement des charges locatives et des frais liés à l'occupation des lieux** - Mise à jour des conditions d'attribution des logements de fonction et modalités de paiement des charges locatives et des frais liés à l'occupation des lieux. **Votee par 29 voix pour, 3 abstentions.**

■ **Convention d'occupation temporaire dans le cadre du projet de T4 Clichy-Montfermeil** - Une convention d'occupation temporaire et de réalisation des travaux est établie entre le STIF, Valophis Sarepa et la ville dans le cadre du projet Tram-Train T4 et de l'îlot Barbusse de la Zac Cœur de Ville. **Votee par 29 voix pour, 3 abstentions.**

■ **Cession d'un terrain communal** - Cession d'un terrain communal situé avenue de Vaucanson cadastré section F n° 839 d'une superficie de 250 m<sup>2</sup> pour une valeur 17 500 €. **Votee par 29 voix pour, 3 abstentions.**

■ **Aide financière à l'éradication des nids de frelons asiatiques** - Initialement prévue du 1er mars au 30 novembre, la prise en charge de la destruction des nids de fre-

lons asiatiques est étendue du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Les demandes d'aide doivent être effectives au plus tard dans les 15 jours suivant l'intervention d'une entreprise agréée par la Fredon. Aide financière jusqu'à 200 € TTC sur présentation de la facture. **Votee à l'unanimité.**

■ **Marché de rénovation de l'église Saint-Pierre Saint-Paul** - Marché de maîtrise d'œuvre étendue à l'OPC pour la rénovation de l'église Saint-Pierre Saint-Paul. Le coût prévisionnel définitif des travaux est de 1 385 703 € HT (valeur du mois zéro) et le forfait définitif de rémunération à 140 327,57 € HT. **Votee par 29 voix pour, 3 abstentions.**

■ **Financement et tarif d'une sortie familiale au Puy-du-Fou** - Organisation d'une sortie culturelle et familiale au grand parc du Puy-du-Fou les 24 et 25 août 2019 destinée à des personnes du quartier prioritaire. **Votee par 29 voix pour, 3 abstentions.**

■ **Tarifification des sorties et spectacles proposés par le service culturel de février à septembre 2019** - Sorties en journée : 26 mars, Reims, 65 € ; 18 avril, « Histoire de bière, histoire de pierre », 52 € ; 25 avril, « Matinée normande, après-midi picarde », 49 € ; 21 mai, « La ville aux mille couleurs », 55 €. Sorties en soirée : 16 février, pièce de théâtre, 60 € ; 17 mars, pièce de théâtre, 29 € ; 7 avril, pièce de théâtre, 29 € ; 11 mai, pièce de théâtre, 60 €. Sorties en week-end : 1er et 2 juin, Lille, 260 € ; 28 et 29 septembre, Nancy, 260 €. **Votee par 29 voix pour, 3 abstentions.**

**Décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT**

**La séance a pris fin à 22 h 20.**

**RETROUVEZ TOUTES LES DÉLIBÉRATIONS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET**

[www.ville-montfermeil.fr](http://www.ville-montfermeil.fr)